

Présentation de rapports de comités

Nous avons bien sûr étudié de très très près la situation et, comme je viens de le dire, nous attendons que le jugement final soit porté avant que le gouvernement puisse agir face aux mesures qui devront être prises pour respecter le droit des parents légitimes.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PROCESSUS DE PACIFICATION EN AMÉRIQUE CENTRALE

PRÉSENTATION DU 1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. John W. Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, suite à la décision prise par la Chambre ce matin, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité spécial sur le processus de pacification en Amérique Centrale.

[Traduction]

Ce rapport est intitulé «Appui au groupe des cinq» et on est en train d'en rédiger une version espagnole par considération pour les principaux intéressés. Cette version du rapport sera distribuée en Amérique centrale.

Le comité a dressé le bilan des moyens dont disposait le Canada pour jouer un rôle constructif et valable. Il est évident que c'est à l'Amérique Centrale à continuer de diriger le processus de pacification. Notre mission est de soutenir et d'encourager les intéressés.

Dans l'immédiat, le Canada pourrait participer à la conception, et peut-être même à l'application, des modalités de cessez-le-feu. D'ailleurs, nous attendons une invitation officielle à cet effet. Le Canada peut renforcer les modalités de pacification prévues en élaborant des programmes de défense des droits de la personne et de développement démocratique, et en consolidant sa représentation diplomatique dans cette région du monde.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité par le comité. Toutes nos recommandations reposent sur l'unique conviction qui a guidé notre démarche: le Canada doit faire l'impossible pour soutenir l'Amérique centrale dans sa quête de paix, mais en lui laissant la liberté des moyens à prendre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-130, visant la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que des amendements de M. Axworthy (p. 16661) et de M. Young (p. 17089).

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant que la Chambre ne s'ajourne à 13 heures, un sous-amendement à

l'amendement au projet de loi C-130 a été proposé par le député de Beaches (M. Young). La présidence a pris le sous-amendement en délibéré et elle est maintenant disposée à le soumettre à la Chambre.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame la Présidente, le débat auquel nous participons en ce moment porte sur deux avenir possibles pour notre pays. La première possibilité est fondée de façon claire et constructive sur nos traditions historiques et l'autre représente une rupture radicale par rapport à cette tradition et à ce qui est devenu le patrimoine canadien.

En dépit de ressemblances superficielles, il y a sur ce continent nord-américain qui est le nôtre deux conceptions de la qualité de la vie qui s'opposent. Si cette entente aboutit, il est très probable qu'elle consacrerait la prépondérance de l'une de ces deux conceptions sur l'autre.

Sans vouloir faire de l'ironie, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré lors de son premier discours à la Chambre des communes: «Donnez-nous 20 ans au pouvoir, et vous allez avoir un pays transformé.» Eh bien, nous n'avons pas l'intention de donner 20 ans au premier ministre. Nous n'avons même pas l'intention de lui en accorder huit parce que nous aimons trop ce pays qui est le nôtre et parce qu'il n'a pas le droit de transformer notre pays jusqu'à le rendre méconnaissable et que cela n'est pas souhaitable.

[Français]

Madame la Présidente, cet Accord est une capitulation qui nous enlève le droit inaliénable de prendre nos décisions. Il nous enlève le droit de contrôler notre héritage ancestral. Il ne nous permet plus de contrôler nos ressources naturelles. Il met même notre eau à la disposition des États-Unis. Il menace de nombreux emplois dans nos usines, dans le secteur agricole et celui des ressources. Il menace le Pacte de l'automobile. Il menace les femmes, spécialement celles qui travaillent dans le secteur des services. Il affaiblit le contrôle que nous devons avoir sur notre environnement. Il donne à Washington le pouvoir qui revient de droit à nos capitales provinciales. Et, madame la Présidente, il ne nous garantit même pas l'accès au marché américain. Cet Accord est complètement inacceptable.

• (1510)

[Traduction]

Malgré tout cela, et rien que pour ces raisons, aux yeux de mes collègues et de la majorité des Canadiens qui sont maintenant au courant de ce dont il retourne, cet accord devrait être rejeté. Je voudrais parler aujourd'hui du contexte beaucoup plus général dans lequel il faut examiner l'accord. Je le fais parce que je suis profondément convaincu que c'est le Canada tel que nous le connaissons surtout depuis cinq décennies qui est compromis.

[Français]

Remarquez, madame la Présidente, que je n'ai pas dit que le Canada lui-même est menacé. Ce qui est menacé, ce sont nos valeurs actuelles, celles que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, francophones ou anglophones, partagent et respectent. Si ces valeurs nous sont chères, nous ne pouvons pas accepter cet accord. Ce n'est pas d'économie dont il est question, il s'agit de valeurs, de principes.